

Conseil municipal du 25 janvier 2021 Compte rendu

Conseil municipal du 25 janvier 2021-DELIBERATIONS

Présents : JM GIRARDEAU ; P HERBRETEAU ; JP LAMBERT ; C JAULIN, B LANAUD ; N VARLEZ, ; S BOURGOIN ; P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN ; J CHOLLET, C CLERFEUILLE, P DOBBELS ; M FABRE GRANET ; J PERCHE ; T SICOT ;
Absentes excusées : Mme DEPOUTOT (pouvoir à C COLLIN) V TOFFANO (pouvoir à C CLERFEUILLE) S PARMENTIER

Adoption du compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

ADOPTÉ

DECISIONS DU MAIRE prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

1° DELIVRANCES DE CONCESSIONS

- Achat d'une concession de 2m2 pour une durée de 30 ans au cimetière de Cherves par Monsieur Christophe LEFFET

2° DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

La commune a renoncé à faire valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Une maison située rue de l'Ormeau appartenant à Mme Seuret
- Une maison située chemin de la Biche appartenant à Mme et Mr Mallet
- Une maison située place du Champ de Foire appartenant aux conjoints Demontoux
- Une maison située 7 rue des Borderies appartenant aux conjoints Marié
- 3 terrains situés rue des Orchidées (lotissement) appartenant à Léonard Aménagement
- Un terrain situé avenue Jean Monnet appartenant à Mme Colin
- Un terrain situé à Fontenille appartenant aux conjoints Chiron
- Une maison située avenue Jean Monnet appartenant à Mr Bourbon
- Une maison située rue de l'Ormeau appartenant à Mme Seuret
- Une maison située place du Champ de Foire appartenant à Mr et Mme Ducept
- Une maison située impasse privée de la Panneterie appartenant à m. Paumero
- Garages) situés avenue de Cognac appartenant à la commune de Cherves-Richemont
- Des terrains situés Rue Grande appartenant à la SCI Sam-suffit
- Un terrain (26m2) situé au lieu-dit Les Rigodaux (Secteur de Richemont) appartenant aux conjoints Lacolomberie

3° BUDGET

8 -Domaine de compétences par thème – 8.5 Politique de la ville, l'habitat et logement

Signature d'un devis « Remplacement d'une chaudière gaz murale dans un logement de l'Ancienne Gendarmerie (N°13) » pour un montant de 3 456.17 € - Entreprise JAUSEAU

8 -Domaine de compétences par thème – 8.9 Culture

Signature d'un devis « Mise en page du bulletin municipal de Janvier 2021 » pour un montant de 1 398.12 € TTC – IMPRIMERIE ADIC

8 -Domaine de compétences par thème – 8.9 Culture

Signature d'un devis « L'Abaca Saison culturelle 2021/2022 – Gestion des reports financiers » pour un montant de 2 053.65 € TTC – MODUL-ARTS

9 -Autres domaines de compétences – 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Signature d'un devis « Rénovation d'un caveau ancien pour être l'ossuaire communal au cimetière de Cherves » pour un montant de 5 130 € TTC – Mr Johan PLANCHAT

9 -Autres domaines de compétences – 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Signature d'un devis « Services Techniques renouvellement de l'habillement pour l'ensemble des agents » pour un montant de 3 063.64 € TTC – Société Mabeo

Ordre du jour

1. Avenant n°1 à la convention relative au service de santé et de prévention des risques

Monsieur le maire expose :

Le centre de gestion de la Charente propose à la commune de proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Cette prolongation garantie à la commune l'accès à un service de médecine du travail.

Pour mémoire la convention couvre l'ensemble des prestations suivantes :

- les différents types d'examens médicaux (quel que soit le nombre de visites effectuées dans l'année par l'agent) ;
- le conseil auprès des employeurs, des agents, ainsi qu'auprès des organismes paritaires concernant leurs obligations en matière de prévention des accidents et des pathologies professionnelles ;
- l'action des médecins sur le milieu professionnel (tiers temps, élaboration des fiches de risques professionnels) ;
- l'élaboration du rapport d'activité annuel transmis à l'employeur et au Comité mentionné à l'article 37 du décret n°85-63 du 10 Juin 1985
- le recours aux services du conseiller en Hygiène et Sécurité.

Le forfait prestations s'élève à 64,90 euros pour chaque agent.

Il est demandé au conseil municipal de :

- **D'autoriser** M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- **D'inscrire** au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Adhésion à un groupement de commandes pour la passation de marchés de transports scolaires

Monsieur le maire expose :

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.3111-7 à L.3111-9 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

Considérant ce qui suit :

La commune de CHERVES RICHEMONT exerce une compétence en matière de transports scolaires, par délégation de Grand Cognac. Si la commune a choisi d'assurer en régie directe le transport scolaire pour le circuit de Richemont elle a décidé de confier le circuit dit « de l'ancienne école d'Orlut) à un prestataire privé.

Sur le territoire de Grand Cognac, d'autres acheteurs publics rencontrent un besoin similaire. Fort de ce constat, Grand Cognac propose à l'ensemble des communes et SIVOS concernés de mutualiser les commandes, par l'adhésion à un groupement de commandes pour la passation de marchés de transports scolaires. Cet outil permet notamment de disposer d'un plan de transport cohérent à l'échelle de la communauté d'agglomération, d'optimiser les enchaînements entre les différents services, d'uniformiser les marchés publics, et in fine de réaliser collectivement des économies d'échelle.

Il est ainsi proposé d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de marchés de transports scolaires, coordonné par Grand Cognac. A ce titre, Grand Cognac sera chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix des titulaires des marchés, et prendra en charge les coûts afférents à la procédure. La commune sera en charge de la signature et de l'exécution des marchés, des accords-cadres et/ou des lots la concernant.

Les commissions (CMAPA – CAO) intervenant dans le processus d'analyse des offres sont créées ad-hoc. Chaque année, elles associent un représentant du coordonnateur et un représentant de chaque membre ayant un ou des marché(s) à passer. Elles sont présidées par le représentant du coordonnateur.

Le maire propose au conseil municipal

- **D'APPROUVER** l'adhésion au groupement de commandes pour la passation de marchés de transports scolaires pour une durée illimitée ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes annexée ;
- **DE L'AUTORISER**, ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes et ses éventuels avenants ;
- **DE DESIGNER** Monsieur Bruno LANAUD en qualité de titulaire, et Madame Nadia VARLEZ en qualité de suppléante pour siéger à la commission du groupement de commandes ;
- **DE L'AUTORISER**, ou son représentant, à signer et notifier les marchés ou accords-cadres concernant la commune, conclus dans le cadre du groupement de commandes ;
- **DE S'ENGAGER** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés ou accords-cadres concernant la commune, conclus dans le cadre du groupement de commandes, et à régler les sommes afférentes ;
- **DE L'AUTORISER**, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Acquisition d'un tracteur tondeuse

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre du renouvellement du matériel des services techniques il convient de procéder à l'acquisition d'un tracteur tondeuse en remplacement de celui existant. Cet achat avait été inscrit au budget 2020 ;

Présentation de la procédure choisie pour cet achat

En vertu de l'article Article R2122-8 du code de la commande publique le marché peut être passé sans publicité ni mise en concurrence.

Toutefois afin de procéder à l'achat le plus efficace il a été procédé à la consultation de 3 entreprises avec un cahier des charges identique : CHEVALERIAS pour un tracteur tondeuse de marque John DEERE, Espace motoculture pour un tracteur tondeuse de marque ISEKI et Espace Tardy pour un Kubota.

Les 3 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis.

La commission consultative s'est réunie le vendredi 22 janvier à 10 heures ; Après analyse des offres elle propose le classement suivant :

- 1 CHEVALERIAS
- 2 Espace Motoculture
- 3 Espace TARDY

La commission propose de retenir l'offre de la société CHEVALERIAS au tarif suivant :

Prix du tracteur tondeuse : 19800€ HT soit 23760€ TTC
Reprise de l'ancien matériel : 2000€
Prix reprise déduite : 21760€TTC

Monsieur le maire propose au conseil municipal de

- **RETENIR** l'offre de la société CHEVALERIAS pour un montant de 23760€ TTC
- **D'ACCEPTER** l'offre de reprise du tracteur existant pour un montant de 2000€
- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires au budget 2021
- **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer le marché correspondant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Convention de prestation d'achat de sacs anti-inondations entre la commune et le Symba

Monsieur le maire expose :

Le SYMBA, Syndicat de rivière de la vallée de l'Antenne organise un groupement de commande pour l'achat de sacs anti-inondations ;

Ces sacs ont vocation à être disposés devant la porte des habitations susceptibles d'être inondées lors d'épisodes de crues. ; En cas d'inondation le sac gonfle au contact de l'eau et forme une barrière étanche.

Il est proposé à la commune d'adhérer à ce groupement de commande pour obtenir des sacs à meilleurs prix.

Ces sacs pourront ensuite être proposés aux riverains concernés.

Dans le cadre du groupement le SYMBA facturera à prix coûtant soit 37.80€ le Kit

Monsieur le maire propose au conseil municipal

- **DE L'AUTORISER** à signer la convention de prestation d'achat de sacs anti-inondations

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Acompte 2021 pour le financement des écoles publiques et privées

Monsieur le maire expose

Chaque année, dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal accorde un acompte de 25% du montant de la subvention accordée l'année précédente aux coopératives scolaires des écoles publiques et à l'Organisme de Gestion de l'Ecole Privée Sainte-Eustelle.

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE RECONDUIRE** ce dispositif pour l'année 2021 et de verser les acomptes suivants :
 - ✓ 866 € pour l'école Jean-Marie Wéber ;
 - ✓ 1 474 € pour l'école Paul Garandau ;
 - ✓ 10 660 € pour l'OGEC Sainte-Eustelle.

- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Engagement, liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Monsieur le maire expose :

La commune ne peut pas régler de factures d'investissement, ni engager de dépenses d'investissement avant le vote du budget. Cela pose des problèmes dans la mesure où le budget est voté en fin du premier trimestre. Pour pallier ce problème, il est possible de prendre une délibération permettant d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et en fonction des besoins. Les dépenses engagées devront être reprises lors du budget primitif.

Le Conseil Municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre et par opération d'équipement, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M14, conformément à l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER jusqu'à l'approbation du Budget Primitif 2021 les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2020, selon l'affectation et les montants indiqués ci-dessus ;

CHAPITRE	LIBELLE COMPTABLE	CREDITS 2020	AUTORISATION 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56386 €	14 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	233 749.55 €	45 000 €
23	IMMOBILISATION EN COURS	1 701 332.90 €	400 000 €

Dans le détail

Chapitre 20

- ✓ Acquisition Logiciels : 9 000.00 €
- ✓ Frais d'études : 5 000 €

Chapitre 21

- ✓ Acquisitions diverses : 10 000.00 €
- ✓ Acquisition Mobilier – Matériel Informatique : 25 000 €
- ✓ Acquisition Terrain : 10 000 €

Chapitre 23

- ✓ Compte 2313 Bâtiments : 30 000.00 €
- ✓ Compte 2315 Voirie : 370 000.00 €

- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires

Monsieur le maire expose :

Par délibération en date du 29 Septembre 2020 le Conseil Municipal approuvait les modalités d'attribution des IHTS (Indemnités horaires pour travaux supplémentaires).

La trésorerie de Cognac a informé que le thème national pour la paie en 2021 serait le contrôle des IHTS

La Trésorerie demande donc un tableau répertoriant les missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires par cadres d'emploi pour l'ensemble du personnel.

Les taches susceptibles de générer des Heures supplémentaires sont les suivantes :

CADRES D'EMPLOI	MISSIONS PAR SERVICES
	SCES TECHNIQUES
DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	REUNIONS
ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE 1ère et 2nde classe ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère et 2nde Classe AGENT DE MAITRISE AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	INTERVENTION EN SOIREE ET WEEK-END RAMASSAGE SCOLAIRE
	SERVICES ADMINISTRATIFS
ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère et 2nde classe ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère et 2nde Classe	REUNIONS CELEBRATION DES MARIAGES DECES SPECTACLES A L'ABACA REPAS DES AINES ELECTIONS SURCROIT DE TRAVAIL
REDACTEUR PRINCIPAL 2nde CLASSE ou 1ère CLASSE	REUNIONS REPAS DES AINES SURCROIT DE TRAVAIL ACHATS ELECTIONS
	MEDIATHEQUE
ASSISTANT DE CONSERVATION ADJOINT DU PATRIMOINE	MANIFESTATIONS CULTURELLES EN SOIREE ET WEEK END BOURSE AUX LIVRES REUNIONS TRANSPORT DES INTERVENANTS

	L'ABACA
TECHNICIEN	SPECTACLES A L'ABACA INTERVENTIONS TECHNIQUES SUR BATIMENTS COMMUNAUX
	ECOLES
ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE 1ère et 2nde classe ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère et 2nde Classe ATSEM ADJOINT D'ANIMATION	REUNIONS
ADJOINT D'ANIMATION ADJOINT TECHNIQUE 1ère et 2nde classe ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère et 2nde Classe	ALSH LA P'TITE POMME REUNIONS RAMASSAGE SCOLAIRE

Il est proposé au conseil municipal de

- **VALIDER** les missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires par cadre d'emplois

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. Détermination du montant du remboursement dû par Grand Cognac dans le cadre de la convention de gestion de l'ALSH « La ptite pomme » Année 2019

Monsieur le maire expose :

Par convention de gestion Grand Cognac a confié à la commune la gestion de l'ALSH la ptite pomme. Dans le cadre de cette convention Grand Cognac s'engage à financer strictement le coût du service. La convention prévoit que le montant définitif à rembourser sera arrêté chaque année par délibérations conjointes des parties, au regard des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement réalisées, justifiées par la commune. Pour l'année 2019 le montant total des dépenses engagées est de 46 247.69€ réparties comme suit :

Dépenses de personnel pour un montant de 38 283.65€
Frais de fonctionnement de la structure : de 7 964.04€

Pour le service la commune a facturé aux familles pour un montant de 14 443€.

Il est proposé au conseil municipal de

- **D'EMETTRE** un titre à Grand Cognac au compte 70846 -mise à disposition de personnel facturée au groupement – d'un montant de 38 283.65€
- **D'EMETTRE** un titre au compte 70876 -remboursement de frais par le groupement – d'un montant de 7964.04€
- **D'EMETTRE** un mandat au profit de Grand Cognac correspondant aux sommes effectivement payées par les familles

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Avenant à la prestation de conseil et d'accompagnement avec la société Modul' arts

Monsieur le maire expose :

La commune a signé une convention de prestation de conseil et accompagnement en 2020 avec la société Modul'arts représentée par Mme BAUDRY Kelly.

La mission n'a pas pu être menée à son terme en raison de l'annulation de la majorité des spectacles prévus lors de la saison culturelle 2020-2021. Les spectacles prévus ont été reportés en 2021-2022. Par ailleurs 2 dates ont été rajoutées.

La mission prévue doit donc être également reportée. Il est également proposé de prévoir une rémunération supplémentaire pour les missions de gestion contractuelle des reports et des adaptations pour un montant total de 2053.65€

Il est proposé au conseil municipal

- **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer l'avenant à la convention de prestation de conseil et accompagnement avec la société Modul Arts

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10. Signature du règlement d'intervention du service départemental de la lecture auprès du réseau de lecture publique de la Charente

Monsieur le maire expose :

Le Service départemental de la lecture (SDL) constitue un centre de ressources et de formations pour les bibliothèques de Charente. Ce service propose

- Un apport de fonds documentaire sur divers supports (livres, disques vidéo ...)
- Des formations pour les agents de bibliothèque
- Un soutien à l'action culturelle
- Des actions de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités

Chaque collectivité bénéficiant de ce service s'engage en retour à respecter certaines modalités de prêt figurant dans le règlement d'intervention.

Il est proposé au conseil municipal

- **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer le règlement d'intervention du Service départemental de la lecture.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11. Adressage – modification de voies

Monsieur le maire expose :

Par délibération en date du 24 février 2020 et conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a procédé au nommage et au numérotage des voies de la commune afin que chaque adresse de la commune soit normée.

Pour rappel les enjeux relatifs à l'adressage sont nombreux : il permet de faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins) mais il doit aussi permettre d'accéder à la fibre optique.

Dans ce cadre il convient d'apporter quelques modifications à la proposition du 24 février pour tenir compte des remarques de l'ATD16 qui nous aide dans la démarche.

Les modifications sont les suivantes :

- Chemin de la pièce de Cherves : réduite à chemin de la pièce car nom trop long

- Chemin de Saint Rémy devient route du Logis (en raison du même nom sur Javrezac avec numéros inversés par rapport à la commune de Cherves-Richemont et lieu-dit entre les deux voies)

- Route de bois roche devient route de l'Houmade (en raison du même nom de la voie sur Javrezac avec une numérotation paire – impaire inversée par rapport à la commune de Cherves-Richemont.

- Impasse de petite Houmade : est rattachée à la route de l'Houmade

- Chemin du moulin devient impasse du moulin en raison de la nature de la voie qui est une impasse. Cela évite la pose d'un panneau impasse

- Rue des Angeliers pour la propriété privée de la Billarderie située sur la commune de Cherves-Richemont mais dont l'accès se fait par la commune de Javrezac (vue avec la commune de Javrezac)

- Extension de la route de la Garnerie jusqu'à l'allée privée du château Chesnel (cela n'avait pas été précisé) ;

- Place de la Pétanque (le nom ne convenait pas vraiment à la commission sans arriver à en trouver un autre). En regardant sur le cadastre Napoléonien, le nom du lieu est le bois de Féret). La commission propose de valider le nom de Place du bois de Féret.

Il est proposé au conseil municipal de

- **D'ADOPTER** la nouvelle cartographie de voies

- **DE VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Questions diverses

Christiane JAULIN informe que le comité des fêtes d'Orlut organise le tirage des bois dans le cadre du téléthon le samedi 30 janvier à 8h30 à l'ancienne école d'Orlut

Monsieur GIRARDEAU présente le nouveau directeur des services techniques de la commune : Monsieur Sylvain BONNET en provenance de la commune de Chaniers

Monsieur GIRARDEAU informe le conseil qu'en accord avec ses adjoints il a transmis un courrier à l'ARS pour proposer la mise à disposition de l'ABACA pour accueillir un centre de vaccination pour l'ouest de Cognac. Le Président de Grand Cognac est également informé de cette proposition.

Fin de la réunion : 19h40

